



Note d'information concernant l'opération Soutiens ton club

Mesdames, Messieurs les Présidents d'associations

Pour faire face à la situation inédite que traversent les clubs sportifs français, l'ensemble des acteurs du Sport se mobilisent et lancent, avec la Fondation du Sport Français, **la plateforme #Soutienstonclub**.

Elle ouvre aux donateurs des clubs sportifs créant une cagnotte sur www.soutienstonclub.fr, les droits aux déductions fiscales, pour les particuliers et les entreprises selon les dispositions prévues par les articles 200 (IRPP), 238 bis (mécénat des entreprises) et 978 (IFI) du Code Général des Impôts, dans un cadre totalement sécurisé.

L'accès à la plateforme est simple. Il vous suffit de créer une cagnotte sur la plateforme et de lancer ensuite votre appel aux dons auprès de vos adhérents et soutiens.

Sont éligibles l'ensemble des clubs sportifs constitués sous la forme d'association affiliée à une fédération agréée, de même que les centres de formation agréés des clubs professionnels, quelle que soit leur structure de rattachement.

S'agissant d'une opération solidaire, un prélèvement de 10% sur des dons réalisés, sera affecté à la constitution d'un fonds de solidarité qui sera redistribués en septembre aux clubs les moins chanceux, sur la base de critères objectifs.

Un kit de communication est à télécharger via ce lien

<https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/8255-soutien-ton-club-.html>

Le lancement officiel de l'opération aura lieu le **mardi 19 mai**. Il s'accompagnera d'une campagne d'information grand public majeure.

L'inscription des clubs est obligatoire, vous pouvez effectuer les démarches au plus vite **pour vous permettre de recevoir des dons**.